

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

**Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh :
Délégation de l'exploitation : Lancement d'une procédure pour le choix d'un délégataire
à compter du 1^{er} juin 2021.**

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, approuvant le principe de l'exploitation de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh par la voie de la gestion déléguée ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 19 décembre 2013, décidant la création d'une commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 17 juillet 2014, décidant du renouvellement de la commission de délégation de service public de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 9 avril 2015, approuvant le choix du délégataire et les termes de la convention de Délégation de Service Public qui prévoient que la gestion déléguée est transférée à la « SCIC Abattoir de Rostrenen » à compter du 1^{er} juin 2015, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 11 avril 2019, décidant de la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local et du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) à cette action ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 18 juillet 2019, autorisant le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés de fournitures et de matériels pour l'abattoir du Kreiz-Breizh ;

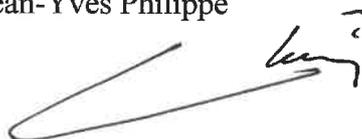
Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 13 février 2020, autorisant le Président à signer un avenant prolongeant la durée de la Délégation de Service Public, jusqu'au 31 mai 2021 ;

Le Président propose de l'autoriser à initier la mise en œuvre de la procédure de consultation visant au renouvellement de la délégation de l'exploitation de l'abattoir communautaire du Kreiz-Breizh, à compter du 1^{er} juin 2021, conformément aux règles du Code Général Des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise le Président à initier la mise en œuvre de la procédure de consultation visant au renouvellement de la délégation de l'exploitation de l'abattoir communautaire du Kreiz-Breizh, à compter du 1^{er} juin 2021, conformément aux règles du Code Général Des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Philippe', written over a horizontal line.